RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ANTISTICK

Cat. No. 40300043

No CAS : 91051-01-3

No CE : 293-049-4

No d'Enreg. REACH: 01-2119513214-54-xxxx

Dimension de l'emballage : 25 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit anti-adhésion qui est utilisé avant l'enrobage

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers S.A.S.
370, rue du Marché Rollay
FR-94507 Champigny sur Marne Cedex
Tel:+33 1 5509 1430

Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité:
Responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): (0)1 45 42 59 59.

+33 1 5509 1430
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP: Le produit n'est pas classifié.

2.2. Éléments d'étiquetage

Cette substance/ce mélange ne répond pas aux critères de classification et d'étiquetage.

2.3. Autres dangers

Les particules fines peuvent former des mélanges explosifs vapeur-air. Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires. Peut provoquer une légère irritation de la peau.

PBT/vPvB:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Le produit contient : agent anti-adhésion.

CLP:

% :	No CAS :	No CE :	No d'Enreg. REACH:	Nom chimique :	Classification du risque:	Obs. :
100	91051-01-3	293-049-4	01-2119513214-54-xxxx	Acides gras, C16-18, sels de zinc	-	

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Aller à l'air frais et se reposer.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux : En cas d'irritation durant un travail dégageant de la poussière, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, si nécessaire.

Ingestion : Peu probable du fait de la forme du produit.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets: Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Soins médicaux: Traiter de manière symptomatique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: Éviter un jet d'eau direct, qui dispersera et éteindra le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes: Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Mouiller les déversements avec de l'eau. Absorber les déversements avec une matière absorbante adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Références : Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussières. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

Mesures techniques : Eviter la dispersion de poussières. Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact.

Précautions techniques : Une aspiration ponctuelle est recommandée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s): Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

(*)

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

No CAS :	Nom chimique :	Comme :	Valeurs limites :	Cat. :	Obs. :	Référence :
-	Zinc (stéarate de)	-	10 mg/m3	VME	-	VLEP
-	Poussières réputées sans effet spécifique, totales	-	10 mg/m3	VME	-	VLEP
-	Poussières réputées sans effet spécifique, alvéolaires	-	5 mg/m3	VME	-	VLEP

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières. Une aspiration ponctuelle est recommandée.
Protection individuelle:	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire:	Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P2.
Protection des mains:	En cas de risque de contact : Porter des gants de protection. Les gants en nitrile sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. (*)
Protection des yeux :	En cas de risque de contact : Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la peau :	Aucune prescription particulière.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :	Non disponible.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Poudre.
Couleur:	Blanc.
Odeur :	Inodore.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH :	Non disponible.
Point de fusion :	Non disponible.
Point d'ébullition :	Non disponible.
Point d'éclair :	277 °C
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible.
Limites d'explosion :	Non disponible.
Pression de vapeur :	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative :	Densité en vrac : 250 g/l
Solubilité :	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Temperature d'auto-inflammation (°C):	Non disponible.
Température de décomposition (°C) :	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives:	Non disponible.
Propriétés comburantes:	Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres données :	Composés organiques volatils (COV) : 0 g/l

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité: Risque d'explosion de poussières :

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes dans les conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Éviter de générer et disperser la poussière. Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles: Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucunes informations disponibles.

RUBRIQE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (dermique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - Exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - Expositions répétées:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation :	Les poussières peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.
Contact avec la peau :	Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.
Contact avec les yeux :	Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation.
Ingestion :	Peut avoir un effet irritant et provoquer un malaise.
Effets spécifiques :	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité : On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs : Aucuns connus.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L’ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Code CED : 16 05 09

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

No UN: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : -

14.4. Groupe d'emballage

PG: -

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucuns connus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législations nationales :

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.
Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses et transposant la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, concernant le rapprochement des dispositions législatives, règlementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, avec modifications.
Code du travail - Quatrième partie, Livre IV, Titre Ier : Risques chimiques.
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.
Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

État de la CSA:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1, 8.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:	PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique. vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.
Autres informations:	Classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008: Méthode de calcul.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.